



DECISION DU MAIRE N° 24/2023 DU 2 OCTOBRE 2023

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX : TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIE D'ENERGIE VERT-LE-GRAND

Le Maire de Vert-le-Grand,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le marché de travaux « Travaux de rénovation du réseau de l'éclairage public – économie d'énergie » est déclaré fructueux,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer le marché,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'attribution du marché de travaux « Travaux de rénovation du réseau de l'éclairage public – économie d'énergie » avec la société Eiffage énergie systèmes IDF pour un montant de 310 073.50 € HT soit 372 088.20 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 2 octobre 2023.

Le Maire,

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20231003-DECISION24_